

RAPPORT DE TRANSPARENCE

CDP PETIT & Co SPRL

Introduction

Le présent rapport de transparence est établi dans le cadre de l'article 15 de la loi du 22 juillet 1953 créant un institut des Réviseurs d'Entreprises et organisant la supervision publique, ainsi que des articles L1523-24 §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et 20 bis §3 du décret du 12 février 2004 relatif aux Commissaires du Gouvernement.

La société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée « CDP PETIT & C° » clôture ses comptes au 31 décembre de chaque année.

1. Notre cabinet – Structure juridique et capital

Le cabinet de révision « CDP PETIT & C° » existe sous la forme d'une société civile ayant adopté la forme d'une société privée à responsabilité limitée.

Son capital social s'élève actuellement à 24.870 €, représenté par 6.250 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Ce capital est détenu par :

- Damien PETIT, Réviseur d'entreprises inscrit au Registre public des Réviseurs d'entreprises sous le numéro A01500 et domicilié à B-1410 Waterloo, avenue Princesse Paola, 6 ;
- la SPRL Benjamin Gorlier inscrite au Registre public des Réviseurs d'entreprises sous le numéro B00936 dont le siège social est établi à 1420 Braine-l'Alleud, rue des Archers 27 ;
- la SPRL MK2B dont le siège social est établi à 1190 Bruxelles, avenue Pénélope, 14.

Le cabinet de révision est inscrit au Registre public des Réviseurs d'entreprises sous le numéro B00938.

Le siège social de la société à B-1170 WATERMAEL-BOITSFORT, rue de l'Hospice Communal, 6.

La société est inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0670.625.336.

2. Notre réseau

CDP PETIT & C° fait partie du réseau belge « Cdp Partners », inscrit au Registre public des Réviseurs d'entreprises sous le numéro N00044, et regroupant les membres suivants :

Réviseurs d'entreprises :

- Madame Chantal BOLLEN, domiciliée à B-1170 WATERMAEL-BOITSFORT, Avenue Léopold Wiener 201 et inscrite au Registre public de l'IRE sous le numéro A00741 ;
- Monsieur Benjamin GORLIER, domicilié à B-1420 BRAINE-L'ALLEUD, Rue des Archers 27, et inscrit au Registre public de l'IRE sous le numéro A02357 ;
- Monsieur Damien PETIT, domicilié à B-1410 WATERLOO, Avenue Princesse Paola 6, et inscrit au Registre public de l'IRE sous le numéro A01500 ;
- Monsieur Pierre LERUSSE, domicilié à B-1340 OTTIGNIES, Rue de Pinchart 1, et inscrit au Registre public de l'IRE sous le numéro A00732 ;
- Monsieur Vincent DEWULF, domicilié à B-1970 WEZEMBEEK-OPPEM, Avenue des Erables 12 et inscrit au Registre public de l'IRE sous le numéro A01201 ;
- Monsieur Jean NICOLET, domicilié à B-4910 THEUX, Transvaal 63 et inscrit au Registre public de l'IRE sous le numéro A02021 ;

Cabinets de révision :

- « CDP Chantal Bollen & C°, Réviseurs d'entreprises » SPRL, dont le siège social est établi à B-1170 WATERMAEL-BOITSFORT, Avenue Léopold Wiener 201, et inscrit au Registre public de l'IRE sous le numéro B00720 ;
- « CDP DEWULF & C° » SPRL, dont le siège social est établi à B-1970 WEZEMBEEK-OPPEM, Avenue des Erables 12, et inscrit au Registre public de l'IRE sous le numéro B00366 ;
- « CDP PETIT & C° » SPRL, dont le siège social est situé à B-1410 WATERLOO, Avenue Princesse Paola 6, et inscrit au Registre public de l'IRE sous le numéro B00264 ;
- « CDP LERUSSE & C° » SPRL, dont le siège social est situé à B-1170 WATERMAEL-BOITSFORT, Rue de l'Hospice Communal 6, et inscrit au Registre public de l'IRE sous le numéro B00198 ;
- « CDP NICOLET, BERTRAND & C°, Réviseurs d'entreprises » SPRL, dont le siège social est situé à B-4910 THEUX, Transvaal 63 et inscrit au Registre public de l'IRE sous le numéro B00600.

Autres cabinets professionnels :

- « CDP CB Consulting » SPRL, dont le siège social est situé à B-1170 WATERMAEL-BOITSFORT, Rue de l'Hospice Communal 6 ;
- « CDP Alain Cardon » SPRL, dont le siège social est situé à B-1170 WATERMAEL-BOITSFORT, Rue de l'Hospice Communal 6 ;
- « CDP Conseils » SPRL, dont le siège social est situé à B-1170 WATERMAEL-BOITSFORT, Rue de l'Hospice Communal 6.

Le réseau « Cdp Partners », spécialiste dans la fourniture de services d'audit, de comptabilité et de fiscalité (www.cdp-partners.be) est affilié au réseau international « UHY » (www.uhy.com).

3. Notre structure de gouvernance

Les principaux organes au sein de CDP PETIT & C° sont :

- l'assemblée générale des associés ;
- l'organe de gestion, composé de deux gérants : Damien Petit et Benjamin Gorlier.

4. Notre système interne de contrôle de qualité

CDP PETIT & C° applique les mesures de contrôle de qualité mises en place au sein de « Cdp Partners » (guide ISQC1)

L'organe de gestion de CDP PETIT & C° confirme :

- que le système de contrôle interne mis en place fonctionne de manière efficace à la lumière des bonnes pratiques en vigueur au sein de la profession, dans le but d'assurer une bonne maîtrise des risques ainsi que le respect de la norme ISQC1 ;
- que les mesures visant à garantir l'indépendance du cabinet, du réseau et de ses associés font l'objet de vérifications internes spécifiques.

5. Le contrôle de qualité de l'IRE

Périodiquement, la société est soumise à un contrôle de qualité.

6. Les entités d'intérêt public que nous auditons

Les entités d'intérêt public sont définies comme étant les sociétés cotées au sens de l'article 4 du Code des Sociétés, les établissements de crédit et les entreprises d'assurances.

CDP PETIT & C° fait partie du collège des Commissaires de Proximus S.A.

7. Les intercommunales, OIP et SLSP que nous auditons

CDP PETIT & C° n'exerce aucune mission au sein de ce type d'organisation.

8. Nos pratiques d'indépendance

Le réseau « CdP Partners » est particulièrement vigilant en ce qui concerne le respect des règles d'indépendance imposées aux Réviseurs d'entreprises dans l'exercice de leurs missions de contrôle.

Ainsi, tout associé qui envisage d'accepter une nouvelle mission est tenu de s'assurer que la mission envisagée n'enfreint pas les règles d'indépendance, ni n'est l'objet d'un conflit d'intérêt, et de la refuser le cas échéant.

9. Notre politique en matière de formation continue

Tous les associés et collaborateurs se conforment à la norme de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises relative à la formation continue qui prévoit que les réviseurs d'entreprises doivent consacrer au moins 40 heures effectives par an, à atteindre sur une période de trois ans moyennant un minimum de 20 heures par an, aux activités contribuant à leur développement professionnel continu par l'amélioration de leurs connaissances professionnelles.

Par ailleurs, le réseau « CdP Partners » possède une large bibliothèque d'ouvrages spécialisés et est abonné par voie informatique à diverses revues périodiques. La documentation est accessible à tous les associés et collaborateurs.

10. Informations financières clés

Pour les informations financières, nous invitons les lecteurs à consulter les informations détaillées publiées annuellement par notre cabinet sur le site de la Banque Nationale de Belgique (www.bnb.be).

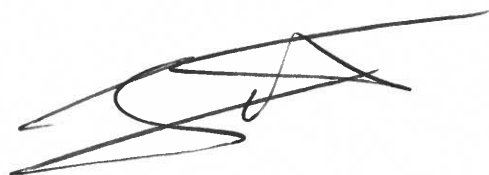
Globalement, les membres du réseau « CdP Partners » réalisent la majorité de leur chiffre d'affaires en honoraires perçus pour les mandats de commissaire, ainsi que pour d'autres missions de révision, résultant ou non d'une disposition légale spécifique.

11. Principes de rémunération des associés

Les associés des entités constitutives du réseau « CdP Partners » sont rémunérés chacun dans leur entité respective.

12. Date à laquelle l'information a été mise à jour

Dernière mise à jour 15 janvier 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.